

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 19 AOUT 1892

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

No. 47

LE
CHEMIN DES LARMES

UN AMOUR DÉÇU.

XXXIII

UNE VIEILLE CONNAISSANCE

(Suite.)

Ayant ainsi raisonné, don Stéphanon dit à un de ses hommes de l'aider à enlever le corps et la comtesse Paule fut transportée à la maison roulante des femmes et confiée à leurs soins.

— Vous allez lui céder votre chambre, dit le maître à Mlle Claire, sa caissière, et vous et Mme Auguste vous serez jusqu'à nouvel ordre ses gardes-malade.

— Et si elle est morte ? objecta la jeune fille.

— Vous serez les veilleuses de la morte.

Le maître avait parlé, il n'y avait plus rien à dire.

Le convoi s'était remis en marche et les hommes avaient regagné leur voiture.

La comtesse fut déshabillée, on lui lava les mains et le visage, et après avoir séché son corps dans une couverture de laine, on lui mit une chemise de Mlle Claire, et elle fut ensuite couchée dans le lit de cette dernière, comme l'avait ordonné le maître.

Le maître avait dit aussi :

— On donnera les soins à cette jeune femme comme si elle n'était qu'évanouie.

Se conformant aux désirs de don Stéphanon, bien qu'elles n'en vissent guère l'utilité, les deux femmes unirent leurs efforts pour ranimer la malheureuse ; elles la frictionnèrent avec de la flanelle, lui versèrent dans la bouche, à plusieurs reprises, quelques gouttes d'une liqueur ayant la propriété de rétablir la circulation du sang, de réchauffer.

Au bout d'une heure, Mlle Claire et Mme Auguste s'aperçurent qu'un peu de chaleur était revenue au corps et que les membres avaient moins de raideur. Mais la jeune femme était toujours sans mouvement, ses yeux restaient fermés, sa figure et ses lèvres conservaient la même pâleur de cire et l'on ne pouvait point voir si elle respirait ; enfin si son cœur battait, il fallait que ce fut bien faiblement puisqu'on ne le sentait pas.

Don Stéphanon, assis sur l'unique chaise de sa cabine, attendait des nouvelles avec impatience et anxi-

été. Il ne savait pas qui était cette malheureuse qu'il venait de ramasser sur la route ; c'était une pauvre, une vagabonde, sans doute ; n'importe, sans savoir pourquoi il s'intéressait à cette jeune femme et beaucoup plus qu'il ne l'aurait voulu.

Un coup de sifflet aigu retentit au milieu du bruit des sonnettes et des grelots. C'était un signal Mlle Claire appelait le patron.

Don Stéphanon se dressa comme mû par un ressort ; sans faire arrêter les chevaux, il descendit de sa voiture par un escalier semblable.

— Nous sommes parvenues à la réchauffer un peu et les membres sont moins raides, lui dit Claire.

— Alors, j'avais donc raison, elle n'est pas morte !

Il pénétra dans la cabine et examina longuement la comtesse.

— Oui, murmura-t-il, elle vit.

Se tournant vers les femmes, il reprit :

— Vous avez bien travaillé, je suis content de vous. Courage, courage, nous sauverons cette pauvre femme ! Elle dort et son sommeil est léthargique ; mais dans quelques heures, soyez-en sûres, elle se réveillera. Vous lui avez fait avaler de ma liqueur, de mon spécifique ?

— Oui, maître,

— Il faut continuer ; trois ou quatre gouttes de quart d'heure en quart d'heure. Si grâce à vos soins, la vie est rendue à cette femme, vous aurez chacune une gratification de cinquante francs. Mme Auguste, vous allez allumer votre fourneau pour faire chauffer des pièces de laine, de flanelle, et toutes deux, vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour réchauffer complètement votre malade. Mettez-lui aux pieds une brique brûlante.

— Maître, tout ce que vous ordonnez sera fait.

— C'est bien. A propos, où sont ses effets ?

— Dans un coin de la salle, mais dans un état...

— On les lavera, on les fera sécher. Avait-elle quelques objets sur elle ?

— Nous ne savons pas.

— Je comprends, vous n'avez pas eu le temps de chercher ; moi, je vais voir.

Don Stéphanon revint dans la salle a manger assez bien éclairée par une lanterne solidement attachée à un des montants de la voiture. Il trouva l'habillement de la comtesse en un tas, les bas, les bottines, le chapeau, la robe, les jupons, la chemise, le tout ensemble, pêle-mêle.

Il inspecta d'abord la chemise dont il trouva la marque brodée par une main habile : un V surmonté d'une couronne de blason.

— Tiens, tiens, tiens, fit-il.

Il prit ensuite les bas sur lesquels se trouvait le V sans la couronne et tracé au point de marque ordinaire.

— Initiale d'un prénom ou d'un nom de famille, murmura don Stéphanon, mais cela ne comprend pas grand-chose. Voyons la robe.

La robe avait deux poches, une à droite, une à gauche. Dans la poche de droite, don Stéphanon trouva un mouchoir de fine batiste assez propre, car la comtesse l'avait lavé elle-même plusieurs fois dans l'eau clair d'un ruisseau.

Le mouchoir était aussi marqué d'un grand V accompagné de la couronne, l'un et l'autre brodés par la même main qui avait marqué la chemise.

— Hum, hum, fit don Stéphanon, je ne me connais guère en blason, mais cette couronne me paraît être celle d'un duc ou d'un marquis.

De la poche gauche, le saltimbanque tira un chiffon de papier mouillé, ayant presque la forme d'une petite boule ; se rapprochant de la lumière et remarquant qu'il y avait quelque chose d'écrit sur ce papier :

— Une lettre, peut-être pensa-t-il

— Oui, c'était une lettre, cette lettre que Paule avait écrite à ses parents, qu'elle n'avait pas achevée qu'elle avait froissée et mise dans sa poche, renonçant à l'envoyer.

Don Stéphanon chercha encore et ne trouva plus rien.

— Enfin, se dit-il, j'ai toujours à espérer que ce papier m'apprendra quelque chose.

Mme Auguste avait allumé son fourneau et laine, flanelle et brique chauffaient.

— Je vous gêne, mère Auguste, lui dit don Stéphanon ; mais c'est bien j'ai fini et je m'en vais. Je ne me coucherai pas ; et si vous avez besoin de moi, vite un coup de sifflet ; du reste le jour ne tardera pas à paraître.

Sur ces mots le patron regagna sa cabine, emportant le mouchoir et le papier roulé.

XXXIV

LA MALADE

La première chose que fit don Stéphanon, ce fut de dérouler les feuilles de papier avec les plus grandes précautions et de les étendre, pour qu'elles se séchassent plus vite, chacune entre deux feuilles de papier buvard.

— Lire maintenant serait fort difficile, se disait-il, et je risquerais fort de déchirer le papier en beaucoup d'endroits, et ce serait fâcheux si cet écrit est un document de quelques heures, après un bon coup de soleil qui aura remis le papier en état, je pourrai lire.

Vers huit heures du matin, la dormeuse fit un premier mouvement elle commençait à se ranimer ; on voyait maintenant qu'elle respirait ; une légère teinte rose reparut sur son visage et sur ses lèvres, et

Claire pouvait sentir sous sa main les faibles battements du cœur.

Elle vivait ! Mais elle était sauvée !

Hélas ! dans l'état où elle se trouvait, il y avait beaucoup, beaucoup à redouter.

Don Stéphanon, le montreur de bêtes, venait de Lyon et se rendait à Celly, département de l'Ain, où y allait avoir une fête qui durerait quinze jours. On marchait donc à peu près en droite ligne dont la direction de Belley.

A neuf heures on s'arrêta à l'extrémité d'un village assez important que l'on avait traversé où il y avait un boucher et un boulanger. C'était une halte qui allait être, comme d'habitude, de trois heures.

Pendant ce temps, les fauves, les chevaux et les gens mangeraient. C'étaient les trois premières heures de repos de la journée. Les chevaux et l'éléphant, habitués à de longues marches, souvent forcées, n'exigeaient pas un plus long repos. Quant au chameau, il était infatigable et aurait marché des jours et des nuits sans s'arrêter.

La comtesse Paule était plongée dans son étrange sommeil.

Ce ne fut qu'un peu avant midi, alors que les saltimbanques se préparaient à se remettre en route, que la malade sortit enfin de sa crise cataleptique.

Elle ouvrit les yeux, se dressa à demi, regarda avec effarement Claire qui lui souriait, laissa échapper un long soupir, puis une plainte et balbutia d'une voix sourde :

— Oh ! quel horrible rêve !

Mais il y avait aucune lucidité dans son cerveau où tout était confusion ; elle ne se rappelait pas qu'elle était la comtesse de Verdaine et avait des enfants. Elle ne se souvenait de rien.

Sa tête retomba sur le traversin et elle se rendormit.

Claire secoua tristement la tête et murmura :

— Cela n'est pas naturel,

Bien qu'il eut eu soin de faire sécher la lettre au soleil, tout en la laissant entre les feuilles de papier buvard, don Stéphanon ne l'avait pas encore lue ; il avait eu à conférer avec ses hommes, à visiter ses voitures ; ses animaux, enfin à s'occuper de beaucoup de choses.

Don Stéphanon était de ceux qui pensent que pour être servi, un maître doit faire souvent lui-même et tout voir de ses yeux.

Mais dès que les voitures se furent remises en marche, Stéphanon se retira dans sa cabine et se mit aussitôt en devoir de lire la lettre qui avait fortement excité sa curiosité, il la lut lentement, avec une grande attention, sans s'interrompre, sans exclamation, mais non sans être singulièrement ému.

C'est que cette lettre lui révélait d'étranges choses, et lui causait une surprise à laquelle il ne s'attendait pas.

Quoi, cette jeune femme, qu'il avait prise d'abord pour une pauvre vagabonde, et à qui plus que jamais il voulait rendre la vie, cette jeune femme était la comtesse de Verdaine, la femme de cet homme odieux, de ce misérable dont la danseuse Flora s'était emparé, qu'elle torturait et poussait vers un abîme sans fond pour venger sa sœur de douleur et de désespoir.

Et, surprise plus grande, encore la malheureuse comtesse de Verdaine était cette charmante jolie personne qu'on appelait autrefois la belle Paule et qu'il avait vue un jour, à Saint-Amand-les-Vignes, sur la place publique.

Mais comment ne l'avait-il pas reconnue ? Il s'en étonnait, car il avait une prodigieuse mémoire.

— Oh ! s'écria-t-il, comme il y a des choses étonnantes dans la vie ! Comme certaines destinées sont étranges ! Comme il y a d'incroyables fatalités !

— Si le saltimbanque savait que la danseuse Flora frappait sans pitié le comte de Verdaine et avait juré sa perte pour venger sa sœur morte, il n'ignorait pas combien était grande et même exagérée la reconnaissance de Mercédès d'Argélias envers l'ancien sergent Pierre Rouget et les siens, pour un service rendu en Espagne, en temps de guerre, à la senora Inès Ramon.

— Je connais Mercédès, se disait-il, je la connais comme je me connais moi-même, comme si elle était née de mon sang et ne m'eût jamais quitté. Elle est fanatique de son devoir et même de ce qu'elle s'imagine être son devoir. Sa mère lui a dit : Il existe un français appelé Pierre Rouget, qui a pris part aux combats du Trocadero, aie pour ce vieux soldat la reconnaissance et le respect que tu dois à un homme qui a sauvé ta mère, et si Pierre Rouget a des descendants, que ta reconnaissance et ton respect se reportent sur eux.

Or, poursuivait Stéphanon, il me paraît certain que Mercédès ignore que le comte de Verdaine est marié, et si elle est instruite de la chose, elle ne sait pas que le comte a pris pour femme une paysanne de Saint-Amand-les-Vignes et que la comtesse de Verdaine n'est autre que la belle Paule, la petite-fille de l'ancien soldat Pierre Rouget.

Don Stéphanon se mit gravement à réfléchir encore, et la conclusion de ses dernières réflexions fut qu'il devait écrire à Mercédès d'Argélias sinon immédiatement, mais pas plus tard que le lendemain ; car il était important d'instruire la danseuse des choses dont il supposait qu'elle n'avait point connaissance et de

lui apprendre comment il avait recueilli la comtesse, après l'avoir trouvée sur un chemin presque morte.

Mais Stéphanon était un homme prudent, qui ne se serait point donné de commettre une erreur, même trompé par les apparences. Il fallait avant tout qu'il s'assurât que la malade était bien réellement la comtesse de Verdaine la belle Paule, c'est-à-dire la personne qui avait écrit ce qu'il venait de lire, la lettre de la comtesse avant ou, en effet, se trouver dans la poche d'une étrange.

— Si c'est elle, je la connaîtrai, se dit le saltimbanque.

Et il se rendit dans la cabine où la comtesse dormait toujours, mais d'un sommeil qui n'avait plus rien de léthargique, d'un sommeil causé par l'épuisement des forces et qui semblait promettre un bon réveil.

— C'est elle, prononça tout bas don Stéphanon, oui, voilà bien la belle Paule que Mercédès a embrassée sur la place de Saint-Amand ; comment ne l'ai-je pas tout de suite reconnue ? Il est vrai que c'était la nuit ; et puis elle était si pâle... elle l'est encore, du reste. Enfin, maintenant je ne doute plus, c'est elle.

Une idée vint au saltimbanque et elle fut aussitôt suivie d'une résolution.

Il ne déclarerait point à l'autorité qu'il avait trouvé sur la route une femme mourante, et l'avait recueillie ; et, jusqu'à nouvel ordre, personne ne saurait que cette malheureuse était la comtesse de Verdaine. Avant de prendre une détermination sur ces deux points, il attendrait les instructions seraient données par Mercédès.

En conséquence, il n'emmènerait pas la comtesse jusqu'à Belley pour la faire entrer dans un hôpital ou un hospice, comme il en avait eu d'abord l'intention ; il la laisserait en passant au village de Bellombe, à quatre lieues de Belley, où il avait un ami, un ancien saltimbanque retiré du métier, sur qui il pouvait en toute sûreté confier la malade.

(A continuer.)

ST. JACOBS OIL
TRADE MARK
LE GRAND REMÈDE
CONTRE LA DOULEUR
GUÉRIT :
RHUMATISME
NÉURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,
DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS
MAUX DE GORGE
ENROUEMENT, ENGELURES,
ENTORSES, FOULURES,
CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.
En vente chez tous les pharmaciens, et
marchands généraux. Prix, 30 cts. la bouteille.
Envoyé par la maille sur réception du prix.
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.
20 mars 1891.



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 19 AOUT 1892.

ELECTION FÉDÉRALE DE CHICOUTIMI.

Contrairement aux prévisions d'un grand nombre de personnes bien renseignées sur les efforts faits par le Gouvernement fédéral en faveur de M. Boley, M. Savard a été réélu dans Chicoutimi et Saguenay.

C'est une défaite en règle pour Sir A. P. Caron.

M. Savard s'est présenté comme indépendant.

La Betterave a Sucre.

Nous sommes bien aise, d'informer les cultivateurs que les contrats de betteraves pour 1892, ont été rachetés, dans la faillite de M. Musy, par M. Gault, de Montréal.

Malgré notre regret de voir l'usine de Berthier inactive cette année, nous ne pouvons nous plaindre de ce rachat, qui donne à nos cultivateurs un atheteur responsable, d'une honorabilité et d'une solvabilité au-dessus de tout soupçon.

Que M. Gault, maintenant, fasse ou non marcher son Usine de Farnham, les cultivateurs livreront leur récolte et seront bien payés, et l'industrie sucrière, au moins quant à culture, n'aura pas à souffrir.

C'est ce que nous voulions avant tout.

AU MANITOBA.

UNE SÉRIE DE RÉOLUTIONS

Voici les résolutions qui ont été adoptées récemment à St-Boniface, à propos de la question des écoles catholiques :

L'honorable sénateur Girard, appuyé par M. F. Gingras, a proposé :

" Lorsque la patrie est en danger, tous les enfants endossent sa livrée et courent à sa défense, disposés à lui donner leur vie. Il est une autre patrie qui nous appelle, nous et nos enfants. Pour détourner les populations de la voie qui y conduit, l'on propose, dans notre pays même de refuser à la jeunesse les avantages de l'enseignement religieux dans les écoles. C'est une profession publique d'athéisme et nous y opposons notre foi en Dieu et en son Eglise. C'est pourquoi, à ceux qui nous demandent : Qui êtes-vous ? Nous répondons fièrement, comme dans les premiers temps : Nous sommes chrétiens catholiques dans toute l'intégrité de ce terme, et nous ne nous laisserons point de maintenir nos croyances sans aucune diminution de nos libertés ou de nos droits. "

Proposé par M. A. A. C. La Rivière, M. P., appuyé par M. M. A. Kérouack, président de l'Association St-Jean-Baptiste de Manitoba.

" Que nous, catholiques, déclarons que nous reconnaissons, en matière de foi, de doctrine et de discipline dans l'ordre religieux, la suprême

autorité de Notre Saint Père le Pape Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous proclamons notre entière soumission aux enseignements du Souverain Pontife, chef visible de l'Eglise, et nous voyons dans nos évêques les patrons établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu ; nous donnons à ces enseignements notre adhésion libre, volontaire, appuyée sur la raison et l'expérience des siècles, convaincus des inappréciables services rendus à l'humanité, dans tous les temps par l'Eglise catholique, en contribuant à rendre les hommes meilleurs par la prédication des plus purs préceptes de la morale évangélique, en pourvoyant au bien-être matériel et au développement intellectuel des populations et des individus par la fondation de ces admirables institutions de charité, de bienfaisance et d'enseignement qui ont fleuri dans tous les pays où le catholicisme a été accepté ou toléré ; en conservant dans les temps difficiles et en protégeant et encourageant toujours les arts, les lettres et les sciences, quoiqu'en disent ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, se refusent à l'évidence des faits historiques ; et nous ressentons vivement, comme adressées à nous mêmes, les injures méprisables lancées à la hiérarchie de notre Eglise par ceux qui s'attaquent à nos institutions.

Proposé par M. J. E. Prendergast, M. P. P., appuyé par M. T. Jean :

" Que conscients de leurs prérogatives comme chefs de famille ;

" Nourris de la doctrine de l'Eglise sur l'éducation de la jeunesse ;

" Spectateurs émus des maux incalculables dont une éducation laïque ravage la société moderne ;

" Les citoyens de St-Boniface, justement alarmés de la décision récente du conseil privé sur la question des écoles, protestent hautement contre un système d'instruction attentatoire aux privilèges sacrés de l'autorité paternelle, et affirment leur attachement à une doctrine qui, outre sa source divine, s'impose encore aux intelligences par les leçons constantes de l'histoire et la triste expérience du siècle.

Proposé par M. T. A. Bernier, avocat, appuyé par le Dr J. H. O. Lambert :

" Que les catholiques de la ville de St-Boniface, réunis en assemblée publique à l'hôtel de ville, ont appris avec le plus grand étonnement et le plus profond regret le rejet de leur cause par le conseil privé de Sa Majesté, en Angleterre.

" Ce document judiciaire leur impose l'obligation de protester de nouveau contre la législation scolaire du gouvernement de cette province du Manitoba.

" Parce que dans leur opinion, indépendamment de toute interprétation judiciaire quant aux droits constitutionnels de la province, cette législation va à l'encontre des intentions manifestées et déclarées des auteurs de la constitution, et viole des droits acquis reconnus pendant 20 ans ;

" Parce qu'elle porte atteinte à la liberté de l'enseignement, à l'autorité des parents, aux droits de la conscience ;

" Parce qu'elle établit entre les citoyens d'un même pays des inégalités arbitraires au point de vue de leurs obligations et de leurs droits civils ;

" Parce que ses effets immédiats seraient de priver la jeunesse catholique des bienfaits de l'éducation, ou de forcer les parents à confier leurs enfants à des écoles réprochées par leur conscience ;

" Parce qu'elle est en conséquence l'expression suprême à l'égard d'une classe nombreuse et loyale des sujets de Sa Majesté. "

Proposé par M. Théophile Bertrand, avocat, appuyé par le Dr A. F. D'Eschambault ;

Que cette assemblée est d'opi-

nion qu'il est du devoir de tous les citoyens catholiques de procurer à leurs enfants un enseignement religieux dans les écoles, et elle exprime solennellement sa ferme détermination de s'imposer tous les sacrifices nécessaires pour continuer à faire donner à la jeunesse un tel enseignement. "

LA VOIX DE L'EPISCOPAT.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs un document de la plus haute importance.

C'est une pétition des évêques canadiens au gouvernement fédéral, réclamant justice pour nos coreligionnaires du Manitoba.

A Son Excellence le gouverneur général en conseil.

La pétition du Cardinal Archevêque de Québec, et des archevêques et évêques de l'Eglise catholique dans la Puissance du Canada, sujets de Sa Majesté la Reine.—Soumet humblement : que la septième législature du Manitoba, dans sa troisième session assemblée, a passé un acte intitulé : " Un acte concernant le département de l'éducation, " et une autre loi, citée sous le nom de : " Acte des écoles publiques, " qui privent la minorité de la province des droits et privilèges dont elle jouissait à propos de l'éducation ;

Que durant la même session du même parlement, il fut passé une autre loi étant la 53me Victoria, chapitre XIV à l'effet d'abolir l'usage officiel de la langue française en parlement et dans les cours de justice de la dite province ;

Que ces dites lois sont contraires aux plus chers intérêts d'une large portion des loyaux sujets de Sa Majesté ;

Que les dites lois ne peuvent manquer de blesser, et en effet, affligent au moins la moitié des dévoués sujets de Sa Majesté ;

Que les dites lois sont contraires aux garanties données, au nom de Sa Majesté, à la population du Manitoba durant les négociations qui ont déterminé l'entrée de la province dans la Confédération ;

Que les dites lois sont en violation flagrante de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à l'acte du Manitoba, 1870, et de l'Amérique Britannique du Nord 1871 ;

Que vos pétitionnaires sont justement alarmés par les désavantages et même les dangers qui résulteraient d'une législation forçant ses victimes à croire que la foi publique est violée pour eux, et avantage est pris de leur faiblesse numérique, pour frapper sur la constitution sous laquelle ils sont si heureux de vivre.

En conséquence, vos pétitionnaires prient humblement votre Excellence d'apporter remède à la législation pernicieuse sus-mentionnée, et cela de la manière la plus juste et la plus efficace.

Et vos pétitionnaires, comme leur devoir les y oblige, ne cesseront de prier.

F. A. Card. Taschereau, Archevêque de Québec ; Alex. Arch. de St-Boniface ; C. O'Brien, Arch. Halifax ; Edouard Ch., Arch. Montréal ; John Walsh, Arch. de Toronto ; Jean, Arch. de Léontopolis ; Vital, J., évêque, de St-Albert ; Peter McIntyre, évêque de Charlottetown ; L. F., évêque des Trois-Rivières ; J. Cameron évêque de Antigonish ; Paul Durieu, O. M. I., évêque de New-Westminster ; Thomas Joseph,

évêque de Hamilton ; J. N. Lemmens, évêque de Vancouver ; André Albert, évêque de St-Germain de Rimouski ; J. C. McDonald, évêque tit. d'Irina ; J. Thomas, évêque d'Otawa ; J. Farrally, administrateur, du diocèse de Kingston ; J. Sweeny, évêque de St-Jean ; Isidore Clut, O. M. I., évêque de Eudodie ; Antoine, évêque de Sherbrooke ; L. Z., évêque de St-Hyacinthe ; N. Séraphin, évêque de Cithère, vic. apost. de Pontiac ; Elphège, évêque de Peterboro ; Alexandre Macdonell, évêque d'Alexandria ; Dennis O'connor, évêque de London ; N. Doucet, prêtre V. G.

LE DÉPEUPLEMENT DES CAMPAGNES.

(CIRCULAIRE OFFICIEL.)

Le mouvement d'émigration qui se produit parmi notre population rurale, en certaines parties du pays, menace de prendre le caractère d'un véritable fléau national.

A la Chambre d'Assemblée, du 22 juin dernier, ce grave désordre fut pris en considération par les membres de la députation provinciale.

Sur proposition de M. Chicoyne il fut nommé un comité spécial pour étudier les causes du mouvement d'émigration qui se produit dans certaines parties de nos campagnes au profit des villes, la condition économique de nos compatriotes qui ont ainsi quitté la carrière agricole et se sont faits ouvriers dans les centres industriels, le dit comité devant faire rapport, de temps à autre, sur les progrès de sa mission.

Ce comité est composé de MM. Bernatchez, Chicoyne, Chénard (Lac St-Jean), Fitzpatrick, Parizeau, Stephens et Tétréau.

Comme c'est l'intention de ses membres de présenter un premier rapport à la Chambre, à l'ouverture de sa prochaine session, ils veulent utiliser la vacance pour se renseigner sur l'objet de leur mission et, à cette fin, ils font appel à tous les hommes de bonne volonté.

Les personnes qui auront connaissance de cette circulaire par voie des journaux ou autrement, sont respectueusement priées de répondre aux questions ci-dessous posées, ou du moins à quelques-unes en particulier si elles ne peuvent pas répondre à toutes.

Le comité compte sur le zèle et le patriotisme de tous les canadiens sans exception, pour lui prêter leur concours dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée.

Il s'agit d'une question vitale pour l'avenir de notre chère province de Québec et c'est le devoir d'un chacun de chercher à la résoudre dans la mesure de ses forces.

On est prié de répondre à chaque question en y référant par numéro d'ordre.

Toutes communications doivent être transmises, le plus tôt possible, à M. J. A. Chicoyne, président provisoire du comité ou à aucun de ses collègues.

Voici leurs adresses : J. A. Chicoyne, Sherbrooke ; N. Bernatchez, St-Thomas de montmagny ; J. Girard, St-Gédéon, lac St-Jean ; Chas. Fitzpatrick, Québec ; D. Parizeau, Montréal ; G. W. Stephens, Montréal ; N. Tétréau, Hull.

QUESTIONS.

1. Est-il à votre connaissance personnelle que des cultivateurs

aient abandonné leur profession pour habiter la ville ?

2. Quelle est la localité où vos observations ont pu surtout s'exercer ? Mentionnez le nom de la municipalité locale et celui du comté.

3. Veuillez donner un aperçu du nombre approximatif de ceux qui ont ainsi quitté cette municipalité durant les cinq dernières années ?

4. Combien, sur ce nombre, sont venus reprendre leur première occupation ?

5. Parmi ces cultivateurs qui ont définitivement abandonné la charrue, veuillez nous tracer l'histoire de cinq d'entre eux, en les nommant ou en faisant leurs noms selon que vous jugerez. Prenez les parmi la moyenne des émigrants et notez les causes particulières du départ de chacun d'eux. Etaient-ils sobres ? Etaient-ils rangés dans leur culture ? Leurs dépenses étaient-elles basées sur leurs revenus ? Etaient-ils en dettes envers le marchand de l'endroit ou autrement ? Quelle était la nature des charges et impôts qu'ils avaient à supporter pour soutenir le système scolaire, les répartitions etc., etc. ? Et quelle est suivant vous, la cause à laquelle il convient d'attribuer leur départ ? Autant que possible, veuillez nous indiquer si ces cinq cultivateurs ont amélioré leur sort en allant habiter la ville.

Donnez autant de détails que vous pourrez à ce sujet et si vos renseignements ne vous permettent pas d'esquisser la carrière de cinq individus, bornez-vous à un nombre moindre.

6. Quelles sont, à votre avis, les causes générales qui poussent tant de cultivateurs à s'éloigner de la campagne ?

7. Quelles mesures législatives ou administratives la province de Québec pourrait-elle adopter pour remédier au mal ?

8. Avez-vous des suggestions particulières à faire ou des renseignements à donner pour aider le comité dans son œuvre ? Veuillez, en général, faire connaître vos vues et les vues de votre entourage sur tout ce qui touche à la question agricole en cette Province.

Une dame écrit la simple vérité, comme suit : He Barrie, Ont., j'ai beaucoup souffert de la névralgie, depuis neuf ans. On m'a conseillé l'usage de l'huile St-Jacob et je puis aujourd'hui recommander cet excellent remède pour cette affection. J'en ai obtenu les meilleurs résultats.—Mde John McLean.

NOTES DIVERSES

M. L. P. P. Cardin, ancien député de Richelieu, est maintenant rédacteur du *Travailleur* de Worcester, Mass., où il remplace M. E. H. Tardivel.

On dit que l'honorable M. Lantier se propose de recevoir tout ses anciens confrères de classe à Arthabaska vers la fin du mois.

Les statistiques officielles accusent pour la journée du 11 août, dans toute la Russie, 9,177 cas de choléra et 5,009 décès.

Le télégraphe donne comme à peu près certaine la nomination de lord Aberdeen comme gouverneur général du Canada.

Nous accusons réception d'une petite brochure contenant le programme et la liste des prix de la prochaine exposition provinciale de Montréal.

M. le Recorder de Montigny a envoyé une requête au gouvernement de Québec pour obtenir ses cent acres de terre, vu qu'il est père de douze enfants.

La Tribune de Saint-Hyacinthe

vient de faire une nouvelle et jolie toilette. Le titre du journal se détache d'une vue à vol d'oiseau très bien faite de la ville de Saint-Hyacinthe.

Le fauchage du blé au Manitoba est actuellement général. On estime que le rendement sera de 20 minots par arpent dans toute la province. En quelques districts on compte sur 30 minots par acre.

Une dépêche spéciale de Londres au *Witness* déclare que la reine Victoria a accueilli M. Gladstone à Osborne House avec une cordialité inaccoutumée. Lord Salisbury n'aurait jamais reçu autant d'égards.

Le Canada produit 12,000,000 de gallons d'huile raffinée de pétrole. Notre importation comprend en huile de naphte de pétrole, de charbon, etc., 5,060,000 de gallons pour lesquels on a payé \$375,000 de droits.

La *Gazette de Voss* annonce que l'on a décidé de supprimer tous les chevaux blancs de l'armée allemande parce que, vu l'adoption de la poudre sans fumée, leur couleur serait visible de très loin, sur le champ de bataille, et servirait de but à l'ennemi.

La France dépense 55,000,000 de francs par an pour ses écoles. Mais on prétend que les écoles laïques, gouvernementales ou indépendantes, ont perdu, dans l'année, 46,962 élèves, tandis que les écoles congréganistes, soutenues par la charité privée ou indépendantes, en ont gagné 55,128.

Les français sont bien en retard sur leurs voisins d'outre-Manche au point de vue du montant des frais électoraux. En 1874, les élections ne coûtèrent, pas extraordinaire, que 27 millions de francs ; c'était maigre ; mais, en 1880, on arrive à 46 millions pour atteindre ensuite, en 1886 près de 54 millions. Et celles qui viennent de se terminer par le triomphe des libéraux, auront coûté 70 millions, soit environ 13 francs pièce.

D'après nos confrères, le gouvernement entendrait mettre fin au bisbille qui s'est élevé entre les entrepreneurs rivaux du Palais de Justice de Montréal en en faisant deux pour un.

En effet, ils parlent maintenant tout bonnement d'un petit million de piastres pour terminer le Palais de Justice.

C'est seulement \$500,000 de trop car l'honorable Pierre Garneau, ex-commissaire des Travaux publics, entendait faire le même ouvrage dans les \$500,000.

La dernière allumette

Qui de nous n'a pas vu s'éteindre entre ses doigts cet espoir d'un cigare exquis qui attendait le *fiat lux* ?... Mais elle était humide !

Eh bien ! tout humide que soit une allumette, passez-la trois ou quatre fois dans vos cheveux, comme une dent de peigne—les cheveux par leurs propriétés hygrométriques, sont des ivrognes qui boivent tout ce qui mouille—frottez et l'allumette brûlera comme de l'amadou.

Les troupiers connaissent bien cet expédient... Les chauves seules en devront faire leur deuil.

Nous lisons dans le *Canadien* :

LE REFUS de M. le curé de Chambly d'administrer le baptême à un enfant nouveau-né, parce que son père refusait de payer la dime supplémentaire ordonnée par Mgr l'archevêque Fabre—prend les proportions d'un gros événement religieux. Il nous semble pourtant que tout le bruit qui va se faire, peut être facilement évité.

Un prêtre est un mortel, et, en conséquence, un être susceptible de

commettre des erreurs de jugement. Qui de nous n'en commet pas ? M. Lesage, dans un moment de mauvaise humeur, s'est trompé. Que ne le dit-il de suite et sans fausse honte ? Il trouvera l'opinion publique prête à applaudir à cette attitude—la seule qui nous semble rationnelle dans les circonstances.

M. Lesage est un honnête homme et un prête vertueux. Nous attendons de lui un acte spontané de rectification.

La Gazette Officielle publie les nominations suivantes :

- Régistrateur du comté de Lotbinière : M. Ovide Couture ;
- Grand constable du district de Joliette : M. Alfred Levesque ;
- Médecin de la prison des hommes, de Montréal : M. N. B. Desmar-teau ;
- Médecin de la prison des femmes, de Montréal : M. J. W. Mount ;
- Médecin de la prison des Trois-Rivières : M. E. F. Panneton ;
- Régistrateur du comté de Joliette : M. C. G. Beaudoin ;
- Régistrateur de la seconde division d'enregistrement du comté du Lac St-Jean : M. Chs. Lindsay.

CE QU'UN CHEVAL PEUT FAIRE.

Le cheval peut courir 400 verges dans l'espace de quatre minutes et demie au pas, 4000 verges dans deux minutes au trot, et 400 verges dans une minute au galop. Le travail ordinaire du cheval peut se résu-mer à soulever 22,500 livres d'un pied de hauteur par minute pendant huit heures par jour. Un cheval peut traîner 25 livres pendant vingt cinq milles par jour de huit heures de travail.

Le cheval de trait ordinaire traînera un fardeau de 1000 livres sur une longueur de vingt-trois milles par jour sur un chemin uni y compris la pesanteur de la charette. La pesanteur moyenne d'un cheval est de 1000 livres, et sa force est celle de cinq hommes.

Le plus grand poids qu'un cheval peut tirer sur une ligne horizontale est 900 livres, mais il ne peut le faire que par moments. Pour un effort continu, la moitié de cette pesanteur peut être considérée comme la limite. A l'âge de cinq ans, un cheval a fini de grandir et il peut vivre jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, mais la moyenne est de seize ans. Un cheval vivra vingt-cinq jours sur de l'eau seule sans autre nourriture, dix-sept jours sans boire, ni manger, mais seulement cinq jours avec des aliments solides sans boire.

Arrivés à l'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers :

- | | |
|--------------------|------------------|
| E R Gunning, | Montréal, |
| B St-Pierre, | do |
| R W Gibson, | do |
| W Reeves, | do |
| Geo Reeves, | do |
| O. Reeves, | do |
| F X D de Grandpré, | do |
| J H Mallette, | do |
| L Comeau, | do |
| W Maunder, | do |
| Théo Bourdeau, | do |
| H R Clement, | do |
| R Archambault, | do |
| D P Caillé, | do |
| R Churde | do |
| Eug. Piché, | do |
| N Langlois, | Trois-Rivières, |
| D O Legendre, | Québec, |
| C Tranchemontagne, | Lowell, Mass. |
| C S Boulanger, | Louisville, |
| J O Lesieur, | Yamachiche, |
| John Ralston, | Watertown, Mass. |
| N W Casaubon, | Pto aux Trembles |
| J C Chouquette, | Valleyfield, |
| Henri Chevalier, | Sorel, |
| Eugène Chevalier, | do |
| Arthur Brousseau, | do |
| A Moreau, | do |

NOTES LOCALES

Messieurs les Curés, ont eu leur retraite cette semaine à Montréal.

Monsieur et Madame F. O. Lamarche sont partis lundi pour un voyage au Saguenay.

Monsieur, Madame et Mademoiselle Cyrille Labelle, de Sorel, étaient de passage en cette ville hier.

Mademoiselle Alice Rocher, de l'Assomption, a passé la semaine à Berthier, l'hôte de Madame C. A. Chênevert.

Notre vicaire M. Quesnel, a laissé Berthier pour n'y plus revenir.

Il sera remplacé sous peu par un autre.

M. John Ralston, qui a passé quelques jours en cette ville, est reparti dimanche soir pour Water-town.

Il y aura ce soir, un concert promenade à l'Ecole Anglaise qui promet d'être très intéressant.

Le programme est magnifique.

M. François de Grandpré et quelques-uns de ses amis de Montréal, sont passés ici lundi à bord du yacht *La Tosca*, pour aller camper quelques jours dans les îles.

C'est le cheval de M. R. Savignac échavin de Montréal, qui a encore gagné le premier prix aux courses de Ste-Elizabeth, qui ont eu lieu lundi dernier.

Il a trotté, paraît-il, en 2.29.

Ce sera jour de grande fête à St-Cuthbert, le 30 de ce mois.

Treize anciens de la paroisse y célébreront le cinquantième anniversaire de leur mariage, entourés de leurs enfants et de leurs petits enfants.

Tous les notaires du Comté se plaignent que les transactions, ont diminué d'au moins de moitié depuis l'imposition des taxes par le gouvernement de Boucherville, sur les mutations de propriétés.

Nous apprenons avec plaisir, que la contestation de l'élection de notre ami, M. Arthur Bruncau, député de Richelieu, a été renvoyée samedi matin par Son Honneur le Juge Gill, avec frais contre les pétitionnaires.

Il y eut une jolie veillée mardi soir chez M. Ernest DesRosiers, à l'occasion du vingt-unième anniversaire de la naissance de M. René DesRosiers.

Il y avait beaucoup d'invités, et tous se sont amusés, on ne peut mieux.

M. Louis Morasse, maire de Sorel et M. George Pontbriard, mécanicien, qui étaient allés faire un voyage en Europe, sont arrivés mardi dernier à Sorel.

Ces messieurs ont eu une heu-

reuse traversée et sont revenus tout à fait enchantés de leur voyage.

Il y aura mardi prochain à Sorel, une grande soirée de gala, donnée par le Cercle Athlétique et Dramatique de Belœil.

On jouera la *Fille du Tambour Major* opéra comique en quatre actes d'Offenbach.

Il y aura un bateau qui partira de Berthier à 6½ heures et qui reviendra après la veillée.

Tout fumeur qui, pendant un mois au plus, s'est servi du tabac MYRTLE NAVY, ne l'abandonne jamais, pour une autre sorte de tabac.

Son goût est bon et suave et jamais il ne brûle la langue ou n'affecte le palais.

Il est de fait, le *non plus ultra* du tabac à fumer.

NAISSANCE.

En cette ville, le 18 du courant, l'épouse de M. J. N. Moysan, chef d'atelier à la Gazette, un fils.

MARIAGE.

A Berthier, le 16 courant, M. Théodore Gervais, étudiant en médecine et fils de M. Bénoni Gervais, cultivateur, conduisit à l'autel Mademoiselle Alphonsine Lavallée, fille de M. Michel Lavallée, cultivateur.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révérend Messire Morin vicaire.

Les nouveaux époux ont été fêtés mardi chez M. Lavallée et mercredi chez M. Gervais. Il y avait un grand nombre d'invités.

Page de Roman.

I

C'était au mois de juillet de l'année 1889, la vallée du St-Laurent s'éveillait toute joyeuse, le soleil allait reparaitre radieux après une assez longue absence. Les oiseaux quittèrent aussitôt leurs nids pour se raconter les uns aux autres la bonne nouvelle. Tout parût prendre une tout autre vie, lorsque le soleil salua la terre et la fit tressaillir d'aise de son baiser de feu. Les larmes de l'aurore, arrêtées sur la pointe des herbes, se mirent à scintiller comme des diamants sur le manteau d'émeraude qui couvrait la campagne et tapissait les collines ainsi que les vallons.

Les majestueux sapins prirent un air moins sévère, et, là-haut, sur le vert plateau qui domine des rochers à pic et d'affreux précipices, les rustiques fleurettes que le souffle glacé des sommets faisait frissonner, se redressèrent, ouvrant leurs corolles toutes grandes, afin de recevoir elles aussi les caresses de la lumière et de la douce chaleur.

En bas, la ville tout à l'heure triste et silencieuse, s'éveillait elle aussi, et ses coquettes maisons aux volets verts prirent un air de fête. Et tandis que la lumière se jouait sur le zinc des toitures et des dômes, les habitants s'éveillaient peu à peu, de même que toute la nature.

Il est sept heures du matin. Une voix claire et vibrante se fait entendre :

—Jacques!

—Monsieur ?

—Tu prépareras mes malles pour ce soir, ne l'oublie pas.

—Monsieur va donc encore en voyage ?

—Oui, je serai absent six semaines, un mois.....peut-être davantage. Cela ne te regarde pas du reste.

—Monsieur n'a pas d'autres ordres à me donner ?

—Non, c'est tout.

Après avoir adressé à son valet de chambre les recommandations que nous venons de lire, Camille Michaud, demanda son coupé, se fit conduire chez un de ses amis qui l'avait invité à dîner, et ne rentra chez lui que pour prendre ses bagages.

Quelques minutes avant 5 heures, son carrosse montait la rampe de la gare Dalhousie, et, un quart d'heure après le jeune homme était confortablement installé dans un des wagons du C. P. R. où il se trouvait seul.

Le convoi se mit en marche.

Camille, après avoir jeté un coup d'œil sur la campagne qui était alors admirablement belle, ouvrit quelques journaux qu'il avait achetés avant de partir, les parcourut à la hâte l'un après l'autre, puis s'accoudant sur l'encadrement de la fenêtre où il se trouvait, il se prit à rêver.

Pendant que le train file à toute vitesse, disons quelques mots de notre jeune voyageur.

Camille Michaud naquit en 1862, de parents d'origine française. De bonne heure il était resté orphelin. Grand, bien fait, avec de larges épaules sur lesquelles reposait une tête agréable ; plus brun que blond portant des favoris à l'américain, il possédait une de ces imaginations romanesques qui l'entraînaient souvent à faire quelques sottises, mais la grâce qu'il mettait à les avouer, atténuait pour lui le chagrin de les avoir commises.

Depuis l'âge de vingt ans qu'il voyageait : il avait visité toute l'Europe, traversé l'Asie, exploré en partie l'Afrique : ce qui explique sa peau un peu tannée et son teint hâlé par les vents de mer.

Il avait la manie des voyages, de sorte qu'il n'avait jamais eu d'affection.

Pour accepter le sérieux de la vie, un jeune homme a besoin d'être sédentaire.

Bien qu'il y ait en nous un principe de curiosité et d'inconstance qui nous pousse vers l'inconnu, Dieu, pour neutraliser ce que ce principe aurait de dissolvant, a voulu qu'il s'établît une sorte d'affinité entre les lieux que nous habitons, les devoirs qui nous attachent, les êtres qui nous entourent et les sentiments qui nous animent ; mystérieux faisceau dont notre cœur est le lien..... Il a voulu que les fleurs de nos jardins, la beauté de nos campagnes, les bandes d'oiseaux voltigeant dans un ciel grisâtre, éveillent en nous tout un monde de pensées et de souvenirs : fumée lointaine du toit paternel ! cris joyeux des enfants ! mélancolique aspect du cimetière où reposent ceux que nous avons aimés et que nous rejoindrons un jour ! chaîne frêle et puissante qui unit aux années enfuies les années qui viennent, et les générations nouvelles aux générations éteintes !

Ainsi par son caractère autant que par ses habitudes, Camille Michaud était donc privé de ce qui donne à l'existence un but positif. Cependant, il venait justement de se fixer à Montréal. Il avait 27 ans. Il avait beaucoup vu, beaucoup connu. Il ne lui manquait donc plus maintenant que de vivre tranquille avec une femme, pour partager ses peines,

ses joies, ses douleurs et ses ennuis. Mais, habitué qu'il était à prendre les caprices de ses rêveries pour des faces de la réalité, il s'était dit qu'il ne se marierait jamais, à moins de pouvoir trouver une femme parfaite.

En trouvera-t-il une ? C'est ce que la suite de ce récit va nous apprendre.

Done, tandis que le train l'emportait vers les campagnes, Camille rêvait.

Il se demandait comment il allait trouver cette tante qu'il avait tant aimée, cette maison blanche où il avait passé les plus belles années de sa vie et cette petite ville de Berthier où il avait joué maints tours pendables à ses habitants.

ZENON PAQUIN.

(A suivre.)



GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT : RHEUMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO, DOULEUR DERSALE, MIGRAINES, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, MAUX DE GORGE, ENROUEMENT, ENGORGEMENTS, ENTORSE, FOLURES.

CONFUSIONS, BRÛLURES ETC. En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 25c la bouteille. Envoyé par la poste sur réception du prix.

THE CHARLES A. VOGLER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

Province de Québec, District de Richelieu, Comté de Berthier.

COUR DE CIRCUIT No. 747.

Dame Emélie alias Méline Déziel dit Labrèche, de la Ville et du District de Joliette, épouse séparée de biens de Jean-Baptiste St-Jean, bourgeois du même lieu, et ce dernier aux fins seulement d'autoriser sa dite épouse à ester en justice,

vs

Hercule Robillard, ci-devant cultivateur de la paroisse de St-Norbert, dans le district de Richelieu, et actuellement absent de la Province de Québec, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Berthier, 9 août 1892.

M. A. L. AUBIN, G. C. C.

J. M. TELLIER, Proc. des Demandeurs.

EN VENTE.

À la Gazette de Berthier.

Le chemin des larmes.

Joli et amusant feuilleton que nous publions dans le moment.

Nous expédions copie de ce feuilleton à toute personne qui nous enverra 25 cts.



Le Meilleur Remède pour la toux. En vente dans toutes les Pharmacies.

District de Richelieu, Cour Supérieure, Dame Ella Maria Pol-lard, épouse de Archibald Ralston, négociant de la ville de Berthier, dans le District de Richelieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs, le dit Archibald Ralston, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée par la présente cause.

Sorel, 18 juillet 1892.

BEAUSOLEIL & CHÔQUET, Avocats de la Demanderesse.

22 juillet 1892.—Im.

LOTÉRIE

— DE LA —

Province de Québec

Autorisée par la Législature

VALEUR DES LOTS

\$52,740,00

Tous les lots sont tirés à chaque tirage

Prochain Tirage, 3 et 17 Aout

Rappelez-vous que le gros lot est de

\$15,000,

BILLETTS.....\$1.00

do 25c

Pour \$1 vous pouvez gagner \$15,000

Pour \$1 vous pouvez gagner 5,000

Pour \$1 vous pouvez gagner 2,500

Pour \$1 vous pouvez gagner 1,250

Il y a aussi un grand nombre de lots de \$5, \$10, \$15, \$25, \$50, \$250 et \$500, au total de \$28,900.

N'oubliez pas que votre billet, gagnant un lot quelconque parmi les lots tirés un par un, peut aussi gagner un des lots approximatifs de \$25, \$15 et \$10, et avoir droit en outre à un lot de \$5, s'il se termine par les deux derniers chiffres de l'un des deux premiers gros lots.

LE GÉRANT S. E. LEFEBVRE, 81 rue St-Jacques, Montréal, Canada.

29 Avril 1892.

UN FARCEUR

Le Dr Crois, qui est un ennemi acharné des remèdes patentés, voulant un jour s'amuser aux dépens d'une de ses malades qui se plaignait continuellement de mauvaise santé causée par le mal de matrice, qu'il ne pouvait guérir, lui dit un jour d'essayer le "Régulateur de la Santé de la Femme" et les Plasters du Dr Larivière. Elle en acheta trois bouteilles et un plâster. Au bout de quatre semaines, la malade alla remercier son médecin du bon conseil qu'il lui avait donné. Elle était guérie et pleine de santé et le Dr Crois avait perdu une de ses meilleures clientes. Il ne recommanda plus le "Régulateur", sans doute parce que ce merveilleux remède guérit trop vite pour la satisfaction de son porte monnaie. Méfiez vous des pharmaciens et des médecins qui diront du mal du "Régulateur de la santé de la femme" et des "Plasters" du Dr Larivière. Ils vous trompent pour faire plus de profit à vos dépens. MM. Evans & Sons et le Dr Leduc et Cie sont agents généraux pour le Canada. Pour toutes informations, écrivez au propriétaire, D. J. Larivière Manville, R. 1.

4 Mars 1892

First-Class Crayon Portraits.

Any of our readers desiring first-class crayon portraits made from photographs of members of their family should secure prices from the Anglo-American Art Association, No. 9 Ground Floor, Canada Life Building, Toronto, Ont., who have the largest staff of experienced artists in this line on this continent. Agents can make money securing orders for crayon portraits. Send for full particulars by mail or call on them. Work is is unequalled and prices lower than the lowest. A sample portrait from this Company is on exhibition at the office of "La Gazette de Berthier."

\$100,000 à prêter sur hypothèque par montant de \$500 et au-dessus, à 5 et 6 1/2 d'intérêt. Escompte de billets de commerce, avance d'argent sur marchandises. Un autre montant considérable à prêter sur communautés religieuses, syndicats, églises et assurances sur la vie principalement tontines ; ventes, achats et échanges de propriétés, réalisations de successions ouvertes au Canada et à l'étranger. S'adresser à E. DE RIDDER, 118 rue St-Jacques, Montréal, P.Q. 7 juillet 1892.—3m.

AVERTISSEMENT

CHAQUE TORQUETTE DE TABAC

Myrtle Navy

EST MARQUÉE

T. & B.

EN LETTRES DE BRONZE

C'est le seul Myrtle Navy.

15 Janvier 1892.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN & PHARMACIEN,

RUE EDOUARD - BERTHIER

Beausoleil & Choquette

AVOCATS.

No. 76, rue St Jacques, MONTREAL.

ETABLI EN 1877.

J. O. WEILBRENNER,

Agent d'Affaires et Encanteur

POUR LE DISTRICT de RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, Billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleures références. POSTE BOITE 415—SOREL. gaob: 1889.

NARGISSE DEMERS, L. L. B.

AVOCAT.

1560 rue Notre-Dame. Tel. 2106. MONTREAL.

ETABLI EN 1867.

L. C. de TONNANCOUR,

MARCHAND-TAILLEUR.

8—COTE SAINT-LAMBERT—S MONTREAL.

Toujours en magasin un grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 22 Avril 1892.

LE DOCTEUR P. PHILIPPE

de la Faculté de Paris

Médecine-Chirurgie

Spécialité: Maladie des Femmes, Inflammation, Tumeurs, etc. 56, RUE BEKKI, MONTREAL.

Heures de consultations: 8 à 10 hrs a. m. 2 à 4 heures p. m. Téléphone Bell 6659. 22 Janvier 1892.

ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at any time write to GEO. P. ROWELL & CO., No. 10 Spruce St., New-York.

EVERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "Book for Advertisers." 368 pages, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals; gives the Circulation rating of every one and a good deal of information about rate and other matters pertaining to the business of Advertising. Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU 10 Spruce St., N. Y.

La Consommation Guérie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvés ces remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES,

520 Powers' Block, Rochester, N. Y. 12 juin 1891.



NOUVELLE DECOUVERTE PAR ACCIDENT. En frottant un composé chimique une partie de ce composé est tombée sur la main du chimiste qui, après s'être lavé, a découvert que le poil était complètement disparu. Nous avons immédiatement mis cette merveilleuse préparation sur le marché et la demande est maintenant si grande que nous l'offrons dans le monde entier sous le nom de **QUEEN'S ANTI-HAIRINE**. Cette préparation est tout à fait inoffensive et si simple qu'un enfant peut s'en servir. Relevez le poil et appliquez le mélange pendant quelques minutes et le poil disparaît d'une façon naturelle sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre tort sur le moment ou après. Cette préparation diffère de toutes celles en usage jusqu'à présent pour les mêmes fins. Des milliers de DAMES qui étaient envahies de poils sur la figure, le cou et les bras témoignent de ses merites. Les MESSIEURS qui n'aiment pas à avoir de la barbe ou du poil au cou devraient se servir de la **QUEEN'S ANTI-HAIRINE** qui met de côté la nécessité de se raser, en empêchant pour toujours la croissance du poil. Prix de la "Queen's Anti-Hairine" \$1 la bouteille, envoyée franco par la poste en boîte de sûreté. Ces lettres sont écrites de manière à éviter l'observation du public. Envoyez le montant en argent ou en timbres avec l'adresse écrite lisiblement. La correspondance est strictement confidentielle. Chaque mot que contient cette annonce est honnête et vrai. Adressez **QUEEN CHEMICAL CO., 174 BROAD STREET, CINCINNATI, OHIO**. Vous pouvez enregistrer votre lettre à n'importe quel bureau de poste afin de vous en assurer le livraison. Nous paierons \$50 pour chaque cas d'insuccès de cette préparation ou pour la moindre injure qu'elle ait causée à une personne qui en a acheté. Chaque bouteille garantie. **SPECIAL**—Aux dames qui paraissent ou qui vendent 25 bouteilles de Queen's Anti-Hairine nous donnerons une robe de soie, 15 verges de la meilleure soie. Bouteille grandeur extra et échantillons de soie à votre choix, envoyés sur commande. Salade ou commission six cents. **25**—Nous avons essayé la Queen's Anti-Hairine et nous déclarons qu'elle possède toutes les qualités ci-dessus. **LY'LE SAFE & LOCK CO., EDWIN ALDIN ET. CIE., JNO. D. PARK & SONS, Agents en gros, Cincinnati, O.**

29 Avril 1892.

Advertisement for a medical treatment. Text: "YEARS OF VARIED AND SUCCESSFUL EXPERIENCE In the Use of CURATIVE METHODS, that we Alone own for all Diseases... REAL HOPE FOR YOU AND YOURS. Don't brood over your condition, nor give up in despair... 2,000 References. Name this paper when you write."

PATENTS Hotel Riendeau

Agents and Re-issues secured, Trade-Marks registered, and all other patent causes in the Patent Office and before the Courts promptly and carefully prosecuted. Upon receipt of model or sketch of invention, I make careful examination, and advise as to patentability free of charge. With my office directly across from the Patent Office, and being in personal attendance there, it is apparent that I have superior facilities for making prompt preliminary searches, for the more vigorous and successful prosecution of applications for patent, and for attending to all business entrusted to my care, in the shortest possible time. FEES MODERATE, and exclusive attention given to patent business. For information, advice and special references sent on request. J. R. LITTELL, Solicitor and Attorney in Patent Causes, Washington, D. C. Opposite U. S. Patent Office. (Mention this paper)

Journal de Dames et Demoiselles donne chaque semaine 15 à 52 gravures, de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit aussi douze Romances et morceaux de Musique pour piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—douze patrons de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux Abonnés; ces patrons coupés GRANDEUR NATURELLE sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles. Deux magnifiques feuilletons d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux "Questions et Réponses" offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elle et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode. Les Modes Françaises Illustrées traitent les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille. Envoi d'un mandat de \$3.00 pour un an d'abonnement. "LES MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES" Montréal, Canada.

FOR OVER FIFTY YEARS Mrs WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children while teething. It is distributed at night and borden of your rest by a sick child suffering and crying with pain of Cutting Teeth sent at once and get a bottle of "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for Children Teething. It will relieve the poor little sufferer immediately. Depend upon it, mothers, there is no mistake about it. It cures Diarrhoea, regulates the Stomach and Bowels, cures Wind Colic, softens the Gums and reduces Inflammation, and gives tone and energy to the whole system. Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for children teething is pleasant to the taste and is the prescription of one of the oldest and best female physicians and nurses in the United States. Free twenty-five cents in bottles. Sold by all druggists throughout the world. Be sure and ask for "MRS WINSLOW'S SOOTHING SYRUP."

Dr's Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES, 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique. Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin. C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D. 30 rue 48.

Dr's Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES, 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique. Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin. C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D. 30 rue 48.

Dr's Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES, 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique. Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin. C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D. 30 rue 48.

Can You Name Them?



Five Prominent Canadian Statesmen.

Above is given a portion of the portrait of five eminent and well-known Canadians who have taken an active part in the politics of the Dominion during the past few years. To the first person who will cut out the above five pictures and paste them on a piece of paper upon which is written the correct names of each will be given an elegant Gold Watch, guaranteed to be a first-class timekeeper. To the second will be given a pair of genuine Diamond Ear-rings; to the third a French Music Box; to each of the next five a solid Gold Brough with genuine diamond setting; to each of the next five a handsome Silk Dress Pattern, (16 yards in any color); to each of the next twenty a Coin Silver Watch. To the last person who sends the correct names for the above five Canadian statesmen will be given a fine China Dinner Service; to each of the next five to the last will be given a Silk Dress Pattern (16 yards in any color); to each of the next ten will be given a genuine Diamond Brough in solid gold setting. We are anxious to attract attention to our beautiful WORKS OF ART, which we are selling at less than one-quarter what they can be purchased for at any of the regular art stores. Every person answering this prize face contest must enclose ten three-cent stamps for one of our genuine reproductions of some celebrated picture. Nothing like them can be bought at the art stores for less than \$1.00 each. All answers to this prize face contest must be received by us on or before July 15th. Our prizes are genuine and valuable. Nothing is charged for the above rewards in any way. We absolutely give them free to attract attention and introduce our beautiful works of art. As to the reliability of our company we can refer you to the leading business houses in Toronto. All rewards are to be given strictly as merited, and satisfaction to the public is guaranteed. To attract special attention to our celebrated Mono-Crayon Portraits, we shall give one of our elegant 18 Crayons as an extra special prize each day during this contest for the first answer received and opened at our office upon that day. The only conditions attached to this extra prize will be that the party receiving it is to allow us to frame it, etc., ready for exhibition, and allow us to refer prospective customers in their vicinity to them as to the quality of our work. Upon receipt of your answer enclosing ten three-cent stamps, one of the beautiful art reproductions, suitable for framing, will be sent to your address promptly, and if you are entitled to a reward for correct answer you will receive notice of it promptly. Address AMERICAN ART ASSOCIATION, No. 9 Grand Floor, Canada Life Building, Toronto, Ont.

3 Juin 1892.

— AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE —

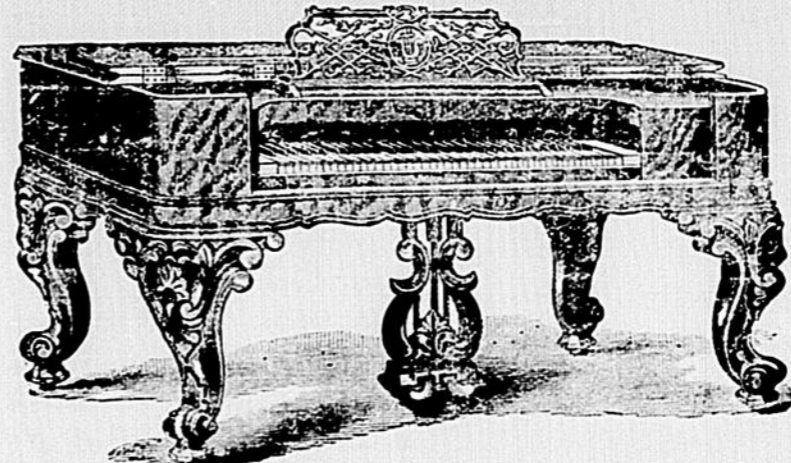
C. ALFRED CHOUILLOU,

12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Seul agent au Canada pour le BRANDY BOULESTIN, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada.

- pour les vins de PORTO et SHERRIFS, de la maison A. R. VALDESPINO, Porto et Jérés de la Frontera.
pour le Rhum St-James.
pour les Liqueurs françaises fines.
pour les Clarets et Sauternes, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux.
pour les CONSERVES ALIMENTAIRES, des célèbres maisons FÉLIX POTIN, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FONTAINE, Paris, comprenant les HUILES D'OLIVES SUPERFINES.

Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS. GINS, WHISKIES, Etc. Etc. Etc. Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock. Avril 1891.

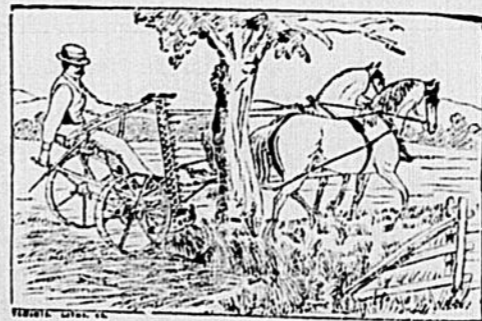


IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,

vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, MARSHALL & WENDELL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CIE, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communautés religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec. Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

Laurent, Laforce & Bourdeau, 1637—Rue Notre-Dame—1637

MONTREAL. 30 SEPTEMBRE 1889.



Romeo Roch, Liousses, Semoirs, Râteaux, Arracheurs et rencheussers de patates; Voitures d'été et d'hiver, etc, etc. Le tout à de bonnes conditions et à des prix excessivement bas. M. Roch aura aussi en mains tous les morceaux nécessaires pour réparer les instruments vendus. Berthier, 12 Ést. 1891.—juo

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, telles que Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Livres, Pamphlets, Circulaires, Entêtes de Comptes, Cartes d'Affaires, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Reçus, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Demandes, Cartes de Visite, Lettres Fuméraires